



VILLE DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 13 Février 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 28

Nombre de votants : 28

**Numéro
2014/FEV/05**

**Point de l'ordre du jour
06**

**OBJET
ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA
RD 35A – AVENUE DE
L'AÉROPOSTALE**

**RAPPORTEUR
M. DERAMOND**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 20/02/2014
L'affichage en mairie le : 20/02/2014
La notification le :*

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 13 Février 2014 le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 7 Février 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme C. GEORGELIN, M. A. CLEMENT, Mme M-P. DOSTE, M. A. DEBOUTÉ, Mme J. BOUÉ, M. J. DERAMOND, Mme P. MATON, Mme V. LETARD, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-A. SCANO, M. A. ACHINE, Mme J. COSTES, Mme L. MAHEC, M. Ch. ROUSSILLON, M. S. ROSTAN, Mme C. MORIN, M. D. RIVALS, Mme Ch. ARRIGHI-RIBES, M. H. AREVALO, M. J. COHEN, M. D. GILBON, Mme A-M. FERTÉ et M. J-P. LEVY.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme A. CARLIER-BOATO a donné procuration à M. Ch. LUBAC
Mme C-M. CHIOCCA a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI-RIBES

Membres absents :

M. A. DESSENS, Mme Fr. LABRUX, Mme CL. RAMEIL, M. C. LE MAP et Mme A. ALIBERT

Exposé des motifs

Monsieur DERAMOND indique que cette délibération annule et remplace la délibération 2013/NOV/113 du 28 novembre 2013.

Il précise que l'objet de cette délibération porte sur les modifications de modalité de financement.

A la demande de la ville de Ramonville Saint-Agne, en date du 03 juillet 2012, le S.D.E.H.G. a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération suivante : Éclairage de la RD 35A Avenue de l'Aéropostale.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre de l'urbanisation de cette voie dont les travaux sont prévus au 1^{er} trimestre 2013.

Il comprend :

- Confection d'un réseau éclairage public souterrain ;
- Dépose des appareils d'éclairage public existants ;
- Fourniture et pose de 17 ensembles de type Océan, équipés en 90W cosmowhite sur mât de 8m cintrés, peinture RAL gris anthracite 7016.

Le coût total de ce projet est estimé à 131 498 €.

Le S.D.E.H.G. sera attributaire du F.C.T.V.A et sollicitera du Conseil Général la subvention la plus élevée possible. Compte tenu de la participation du S.D.E.G.H. sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 46 563 €.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.H.E.G., la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit:

➤ TVA éligible au FCTVA	19 542 €
➤ Part gérée par le syndicat.....	65 393 €
➤ Part restant à la charge de la commune	46 563 €
➤ Total.....	131 498 €

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur DERAMOND et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le projet et de s'engager à inscrire au budget de la commune sur les crédits du S.D.E.H.G. le montant des travaux ;
- **DÉCIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 20/02/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC